



PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Vienne Clain

Rue inondée à Bonneuil-Matours, mars 2024

Lettre d'information 1 Janvier 2025

ÉDITO



François BOCK,
1er Vice-Président
de l'EPTB Vienne

L'actualité dramatique des inondations en France et en Espagne rappelle que notre responsabilité est d'assurer tout d'abord la sécurité des populations mais également de réduire le coût des dommages et d'agir pour raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. Si les événements récents ont impacté d'autres bassins, la Vienne n'a pas été épargnée lors des crues du printemps dernier. **Plus que jamais, nos efforts doivent être coordonnés pour faire face à ces situations exceptionnelles.** Je suis persuadé que c'est la combinaison de nos actions qui permettra d'être efficace. Notre investissement doit être à la hauteur des enjeux, c'est le défi que nous devons relever collégalement pour nos concitoyens.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain incarne cet engagement. Le périmètre s'étend sur **un vaste territoire de 5 400 km² et près de 250 communes**, il épouse les limites du bassin versant situé entre la confluence Vienne/Issoire (16) et la confluence Vienne/Creuse (37) en intégrant le bassin du Clain. Ce périmètre hydrographiquement cohérent doit permettre de réduire l'aléa qu'il soit par débordement de cours d'eau ou par ruissellement, thématique émergente et croissante. Le PAPI Vienne – Clain, ce sont **37 actions portées par 8 maîtres d'ouvrages** que je tiens à remercier : EPTB Vienne, Département de la Vienne, Grand Poitiers, Grand Châtelleraut, Syndicat du Clain Aval, Syndicat Mixte des Vallées du Clain, Syndicat Mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente, Direction Départementale des Territoires de la Vienne. Le montant total du PAPI Vienne – Clain s'élève à 6,4 millions d'euros pour une durée de 6 ans, il est financé par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, les fonds européens au titre du Plan Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Certaines actions s'inscrivent dans la continuité du précédent programme comme sur la culture du risque mais la plupart **sont renforcées à l'image de l'axe relatif à la réduction de la vulnérabilité des habitats en zone inondable.** Dans un contexte de changement climatique, l'objectif à atteindre consiste à rendre notre territoire plus résilient face aux inondations. Aujourd'hui, toutes les alertes ont été émises, il s'agit désormais de mettre en œuvre les actions.

Cette première lettre revient dans un premier temps sur les informations clés à connaître puis les principales actions débutées en 2024 sont présentées.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SOMMAIRE

Page 2
En quoi consiste le PAPI Vienne-Clain ?

Page 3
Zoom sur les actions en cours

Page 4
Focus sur les ruissellements



Inondations de la D749 à Bonneuil-Matours, mars 2024

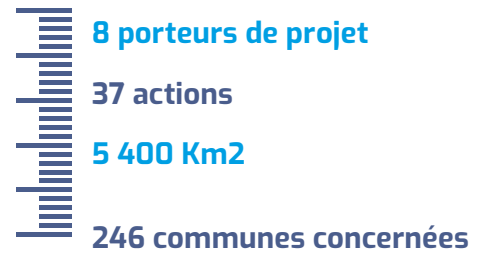
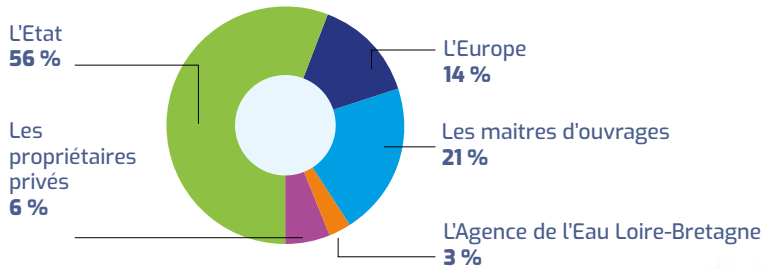


En quoi consiste le PAPI Vienne-Clain ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain est un programme sur 6 ans permettant de mobiliser des acteurs du territoire et des financements en faveur de la lutte contre les inondations. Animé par l'EPTB Vienne, son territoire s'étend de la confluence Vienne-Issoire jusqu'à la confluence Vienne-Creuse en incluant le bassin du Clain. Les financements sont principalement issus :

- du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier », créée par la loi Barnier du 2 février 1995,
- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Plan Loire géré par la Région Centre-Val de Loire,
- de L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- des maîtres d'ouvrages.

6,4 M d'€ sur 6 ans financés par



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

12 actions - 490 000 €



Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations

3 actions - 95 000 €



Axe 3

Alerte et gestion de crise

4 actions - 531 000 €



Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

1 action



Axe 5

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

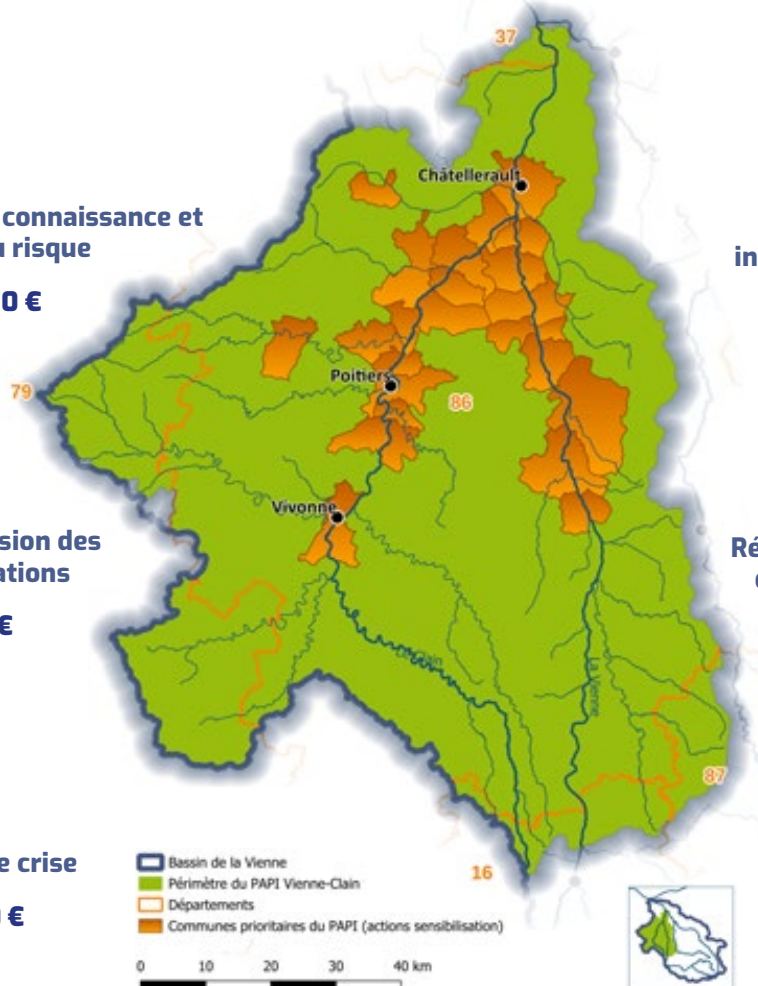
9 actions - 3,8 M €



Axe 6

Ralentissement des écoulements

7 actions - 831 000 €



**QUELQUES IMPACTS
CHIFFRÉS D'UNE CRUE
CENTENNALE
(1 CHANCE SUR 100 DE SE
PRODUIRE TOUS LES ANS)**

Plus de
10 000 habitants
en zone inondable
6 800 logements et
2 400 entreprises

Coût des dommages sur Poitiers et Châtelleraut : **environ 74 millions d'euros** pour les habitations et **10 millions d'euros pour les entreprises**

Financeurs :

État (Fonds Barnier), Europe (FEDER Plan Loire),
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Porteurs de projets :

Grand Poitiers, Grand Châtelleraut, Syndicat
Clain Aval, Syndicat Mixte des Bassins Goire,
Issoire, Vienne et Charente, Syndicat Mixte des
vallées du Clain Sud, DDT Vienne, Département
Vienne, EPTB Vienne

Un coordonnateur : l'EPTB Vienne

Il assure la coordination de l'ensemble des actions et
constitue la cheville ouvrière du dispositif. Il anime le
comité de pilotage et le comité technique, prépare la
programmation et le bilan

L'organisation du

PAPi
Vienne Clain

Un comité de pilotage

Il réunit l'ensemble des parties prenantes
(élus, usagers, services de la gestion de crise,
gestionnaires de réseaux, etc.). Il assure la vision
d'ensemble du dispositif pour en garantir la
cohérence, valide le bilan de l'année écoulée et la
programmation à venir.

Un comité technique

Il est composé uniquement des maîtres d'ouvrage
inscrits dans le PAPI et des financeurs.
Il suit en détail l'état d'avancement des actions
en cours, identifie les freins et leviers en cas de
difficultés.

Zoom sur les actions en cours



Sensibiliser la population au risque d'inondation (axe 1)

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du
risque est un enjeu majeur du territoire. Les actions de sensi-
bilisation sont essentielles pour que les habitants puissent
**connaître le risque d'inondation et se préparer à y faire
face**. Dans cette perspective, l'EPTB Vienne propose, priori-
tairement aux communes les plus exposées, plusieurs outils.

Parmi ces outils, **la pose de repères de crue** est une action
clé du dispositif PAPI. Cette action vise à **matérialiser les
anciennes traces** qui tendent à s'effacer avec le temps
(peinture, gravure dans la pierre, ...). En 2024, les investiga-
tions ont été menées sur 8 communes et **34 repères de crue
seront installés en 2025** sur des lieux visibles du public.
Ils viendront compléter les 54 repères déjà installés dans le
cadre du précédent PAPI sur plusieurs communes longeant
la Vienne. L'action se poursuivra dans les années à venir pour
d'autres communes volontaires.

**Le Document d'Information Communal sur les Risques
Majeurs (DICRIM)** est l'outil central de l'information des
habitants. C'est une obligation réglementaire pour les
communes situées en zone inondable, il recense les évène-
ments passés, les mesures prises (repères de crue, prise en
compte dans les documents d'urbanisme, ...) et les zones
concernées. Il contient également les consignes de sécurité
à suivre en cas de crise. Actuellement, **environ 60 % des
communes concernées** par le risque inondation sur le
périmètre du PAPI Vienne-Clain **n'ont pas de DICRIM** ou
disposent d'un DICRIM obsolète.

Fin 2024, **la révision/élabora-
tion du DICRIM a été engagée
pour 12 communes** avec une
finalisation attendue fin 2025.
La poursuite de cette action
est prévue au cours des années
suivantes.



Repère de crue
sur la Vienne



Grand Poitiers : réduire la vulnérabilité des habitations (axe 5)

L'un des objectifs de Grand Poitiers dans le cadre du PAPI
Vienne-Clain est de **déployer la mise en œuvre d'ac-
tions de réduction de la vulnérabilité**. En parallèle, les
trois Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du
territoire de la collectivité sont en cours de révision ou d'éla-
boration et il est à prévoir une modification du règlement.
Ceux-ci comprendront **l'obligation pour les propriétaires
situés en zone réglementée** d'effectuer un diagnostic de
vulnérabilité aux inondations et de réaliser des travaux au
sein de leur habitation.

C'est pourquoi, **Grand Poitiers souhaite accompagner
les habitants concernés** en leur permettant de bénéficier
gratuitement d'un diagnostic de vulnérabilité inondation
réalisé par un prestataire. Par la suite, ils pourront profi-
ter d'un **accompagnement gratuit par la mission
Prévention-Gestion de Crise-Résilience** pour la rédac-
tion de leurs demandes de subventions (cofinancement de
80% possible auprès du Fond de Prévention des Risques
Naturels Majeurs) pour la réalisation des travaux prescrits
par le diagnostic.

Pour Grand Poitiers, environ 2 000 bâtis logements sont
situés en zone réglementée. Grand Poitiers souhaite porter
l'effort à plus de 30% des logements identifiés et a donc
fixé **l'objectif de diagnostiquer près de 630 logements
sur 6 ans**.

Huit réunions publiques ont été organisées en novembre
afin d'informer les propriétaires concernés par cette action.
Les dates des réunions ont été publiées dans Grand Poitiers
Mag et relayées par les mairies concernées. En parallèle,
environ 4 000 courriers d'invitation aux réunions ont été
envoyés aux propriétaires en zone inondable. **Plus de 600
personnes ont assisté à ces réunions publiques**.

Celles-ci ont également permis d'informer les habitants de
l'enquête sur le risque inondation mise en œuvre auprès de
la population en fin d'année 2024.

Focus sur les ruissellements

Témoignage

Gilles Talbot,
Adjoint au Maire de Chauvigny :

« La gestion des eaux de ruissellement de la commune de Chauvigny repose aujourd'hui essentiellement sur deux bassins écrêteurs de crue construits en 1988 et 2005. Les aménagements hydrauliques de Terrier Mouton et de La Roche permettent de réduire les inondations du bourg de Chauvigny. Sans ces ouvrages, nous estimons que le centre-ville serait impacté une à deux fois par an. Environ 400 habitants sont protégés par ces ouvrages pour une crue de retour 20 ans (1 chance sur 20 de se produire tous les ans) et on estime que les dommages moyens évités sont d'environ 100 000 euros/an (étude ANTEA, 2023). Des travaux nécessaires d'étanchéité et de maçonneries seront réalisés prochainement par Grand Poitiers avec les aides financières obtenus dans le cadre du PAPI.

Certaines zones de la commune sont malgré tout régulièrement impactées par les inondations issues du ruissellement. Pour y remédier, des solutions dites « d'hydraulique douces » sont privilégiées et seront mises en place sur une zone test de la commune sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne. »



Inondations par ruissellements : ralentir les écoulements

Les inondations par ruissellement interviennent lors d'épisodes pluvieux intenses : l'eau ne pouvant s'infiltrer dans le sol se met à ruisseler. Souvent très localisées, elles peuvent avoir lieu loin des cours d'eau. Ce phénomène est renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration. Il existe deux types d'inondation par ruissellement :

Le ruissellement urbain :

Les réseaux d'eaux pluviales peuvent saturer, les débordements occasionnés empruntent alors les rues provoquant des dégâts conséquents.

Le ruissellement agricole :

L'eau rencontre des sols nus ou cultivés dans le sens de la pente, ruisselle et inonde les zones situées en aval (habitations, routes, ...).

Un plan de gestion sur le bassin du Clain

Un plan de gestion des ruissellements chiffré est en cours d'élaboration par l'EPTB Vienne en partenariat avec Grand Poitiers, le Syndicat Clain Aval et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud. Il vise à répondre aux problématiques d'inondation mais aussi d'érosion des sols et de qualité d'eau. **Une hiérarchisation des secteurs à forts risques** vis-à-vis des ruissellements a été réalisée sur la base de données modélisées mais aussi d'une enquête auprès de 135 communes sur le bassin du Clain. Au total, **71 sous-bassins versants prioritaires ont été retenus** pour élaborer un plan de gestion. Il comprendra principalement des propositions d'aménagements d'hydraulique douce (haies, noues, fascines) et permettra **une gestion des ruissellements à la**



Fascine vivante (assemblage de branchages)
Source SMBVCS

parcelle mais également intégrée à l'échelle du bassin, en ralentissant les écoulements le plus en amont possible. Les travaux pourront s'intégrer dans les futurs programmes d'actions milieux aquatiques (contrat territoriaux) et inondations (PAPI).

LE COORDONNATEUR : LES PORTEURS DE PROJETS :

EPTB Vienne

Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopôle
87068 LIMOGES Cedex
05.55.06.39.42
Antenne de Poitiers : 05.86.16.10.70
f.blaize@eptb-vienne.fr



LES FINANCEURS :

